



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

DECISION DU MAIRE

prise en vertu de l'article L 2122. 22
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Réduction 50% abonnés parking
Garibaldi Octobre 2025

N° 1702025 poli

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités
Territoriales et notamment son article
L.2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25
Mai 2020 portant délégation de pouvoirs au
Maire,

VU la demande formulée par Monsieur le Maire
de la Ville de Dole en vue de la réduction de
50% appliquée aux abonnés du parking
Garibaldi pour le mois de Octobre 2025, en
raison de la neutralisation du parking Garibaldi
lors des festivités du WGCP du 26 au 28
Septembre 2025.

DECIDE :

La réduction de 50% pour les abonnés au parking Garibaldi pour la période du mois de Octobre 2025 en raison de la neutralisation du parking Garibaldi du 26 au 28 Septembre 2025 lors des festivités du Week-end Gourmand du Chat Perché.

Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants, après transmission aux services chargés du Contrôle de Légalité :

- Moyens généraux,
- Trésorerie du Grand Dole,
- Services Financiers,
- Police Municipale

